



Baccalauréat Professionnel spécialité « Productions horticoles »

Présentation générale de l'architecture et de l'évaluation

Marc CHAUCHARD

DGER - POFE- Bureau des diplômes de l'enseignement technique

ENFA TOULOUSE- Session d'accompagnement- 23 au 25 mai 2011



Les textes réglementaires

- **Arrêtés portant création de chaque spécialité cosignés par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et l'Éducation Nationale**
- **Arrêtés du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire**
avec en annexe : le Référentiel de diplôme
- **Arrêtés grille horaire**
avec en annexe la grille horaire

Arrêtés portant création de chaque spécialité cosignés par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et le Ministère de l'Éducation nationale

Éléments constitutifs du référentiel de diplôme

Référentiel professionnel

Annexe I a

Référentiel de certification

Annexe I b

Référentiel de formation

Annexe II a

Liste des capacités et évaluation

Règlement d'examen
Définition des épreuves

Annexe II c

Architecture de la formation
Objectifs de formation des modules

Il s'inscrit dans:
Un Champ professionnel :
« Production végétale - agroéquipement »

Un Cycle d'études de référence de 3 ans :

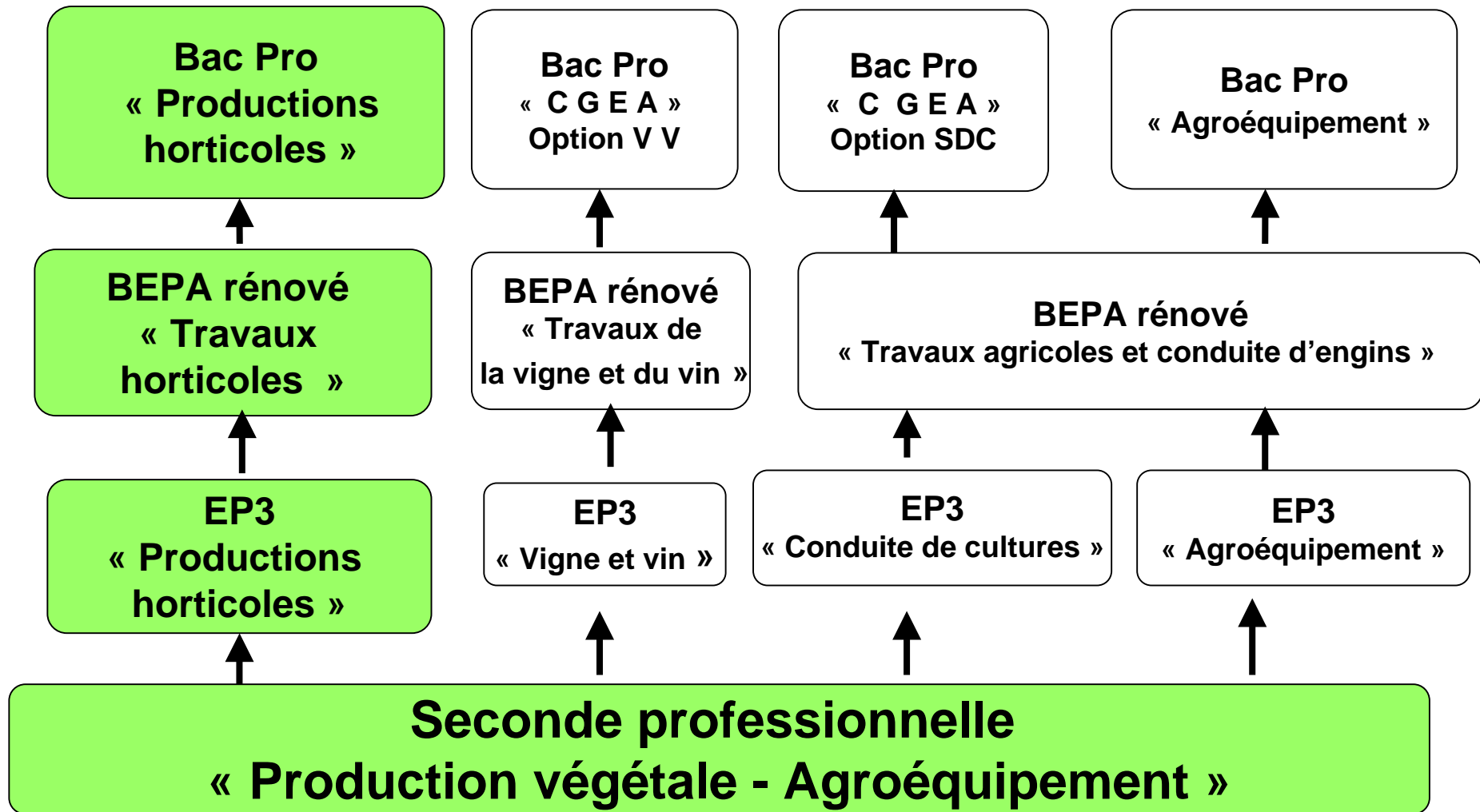
- **seconde professionnelle** (mise en place à la rentrée 2009):
« Productions végétales - Agroéquipement »
- **cycle terminal** (mis en place à compter de la rentrée 2011)
 - classe de première professionnelle (rentrée 2011)
 - classe de terminale professionnelle (rentrée 2012)

Avec un Accès possible en classe de première professionnelle pour les titulaires d'un diplôme de niveau V d'une spécialité ou option en cohérence avec cette spécialité du baccalauréat professionnel



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Baccalauréat Professionnel « Productions horticoles »



Architecture de la classe de 2^{nde} professionnelle



870 heures d'enseignements

MODULES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

EG1	150 heures
EG2	60 heures
EG3	75 heures
EG4	120 heures

MODULES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

EP1	90 heures
EP2	45 heures
EP3	180 heures
Pluridisciplinarité 30 heures	

120 heures
ENSEIGNEMENTS A L'INITIATIVE DE L'ETABLISSEMENT

30 heures
STAGE COLLECTIF (Éducation au développement durable, Santé)

30 heures
CHANTIER ECOLE (Travaux pratiques encadrés)

30 heures
Mise à niveau

4 à 6
semaines
dont 3
prises sur la
scolarité

FORMATION
EN MILIEU
PROFESSIONNEL

Architecture du Baccalauréat Professionnel commune à toutes les spécialités



1680 heures d'enseignements

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MG1 308 heures
MG2 98 heures
MG3 112 heures
MG4 280 heures

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

770 heures
dont 112 heures
de pluridisciplinarité

→ 1 semaine Stage collectif

Enseignement à l'initiative de l'établissement

112 h

FORMATION

EN MILIEU
PROFESSIONNEL

14 à 16 semaines

dont

12 semaines

prises sur la

scolarité

Baccalauréat Professionnel « Productions horticoles » Référentiel de formation

Architecture de la formation pour les scolaires sur 2 ans (30 h par semaine 1680 h)

Modules d'enseignement général communs : 798 h

(CNS études générales janvier 2010)

- **Enseignements à l'initiative des établissements 112h**

(projets divers, méthode de travail, aide individualisée...)

- **1 semaine de stage collectif** Éducation à la santé et au développement durable

- **Modules d'enseignement professionnel spécifiques 658 h**

dont 2 semaines TP/TD avec un encadrement renforcé

dont MAP et évaluations possibles pour la délivrance du certificat valant CACES

- **Activités pluridisciplinaires 112 h** liées à l'enseignement professionnel
- **14 à 16 semaines** de stage individuel en entreprise



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE



Le tronc commun d'enseignement général



Les raisons d'un tronc commun pour l'enseignement général

- ✓ une importance identique pour toutes les spécialités du bac professionnel
- ✓ des évaluations nationales harmonisées
- ✓ une organisation simplifiée des CCF
- ✓ des conditions homogènes pour tous les apprenants en matière d'insertion professionnelle et de poursuite d'études
- ✓ une meilleure lisibilité pour les partenaires extérieurs de notre offre de formation
- ✓ le maintien d'une cohérence générale pour des formations de même niveau

Les modules généraux

308 h	MG1 Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde	Français ESC Histoire – Géo Documentation	
98 h	MG2 : Langue et culture étrangère	Langue vivante	
112 h	MG3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi	Éducation Physique et sportive	
280 h	MG4 : Culture scientifique et technologique	Mathématiques Biologie Physique Chimie Informatique	70 h



Les enseignements facultatifs

- Pratiques physiques et sportives
- Langues vivantes étrangères ou régionales
- Pratiques sociales et culturelles
- Hippologie et équitation
- Pratiques professionnelles
- Projet

En bac pro (cycle terminal) 1 épreuve facultative

Potentiel horaire : 3 heures

La DRAAF établit la carte régionale des enseignements facultatifs

et dote tous les établissements



Des Espaces à l'Initiative de l'Établissement :

Des espaces d'autonomie :

- ✓ EIE
- ✓ MAP
- ✓ Stage collectif
- ✓ Stages individuels



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE



Les modules professionnels



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Baccalauréat Professionnel « Productions horticoles »

Référentiel de formation



	Discipline		Pluridisciplinarité	
MP1 - L'activité horticole dans son environnement	SESG	56h	SESG	36 h
			STH	36 h
MP2 - Choix techniques	STH	42 h	STH	24 h
	Agronomie	14 h	Bio – Eco	18 h
	Biologie – Écologie	42 h	Sc Physiques	18 h
MP3 - Choix des végétaux et produits horticoles	STH	56h	STH	6 h
			Bio – Eco	6 h
MP4 - Conduite d'un processus de production	STH	112 h	STH	18 h
	Agronomie	28 h	Agronomie	9 h
			STE	9 h
MP5 - Matériels et équipements horticoles	STE	42 h	STE	10 h
			Sc Physiques	10 h
MP6 - Conduite de chantiers	STE	28 h	Agronomie	12 h
	STH	84 h	STH	6 h
			SESG	6 h
MP7- Gestion du processus de production	SESG	98 h	SESG	6 h
			STH	6 h
MAP	Non affecté	56h		